

saisis. Je veux profiter de l'occasion pour faire quelques remarques générales sur le Nord canadien et le bill. Ce dernier porte sur ce qui, à mon sens, a toujours constitué deux entités distinctes: le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Le gouvernement fédéral devrait repenser ses projets pour le développement futur de notre nation. S'il estime qu'un jour viendra où nos régions septentrionales formeront dans le pays deux nouvelles provinces ou plus, il serait sensé et logique pour nous de commencer à y développer les divers intérêts et liens économiques.

Je veux dire par là qu'un jour le Yukon deviendra une province canadienne de plein droit et pourra utiliser ses propres ressources comme les autres provinces.

• (5.30 p.m.)

Dans ces conditions, il n'est que normal que nous élaborions des plans à l'égard de ce territoire, de façon à ce qu'ils s'adaptent ultérieurement à une province autonome. Cela est également valable pour les Territoires. Si, par ailleurs, le gouvernement fédéral envisage de faire une vaste province de ces deux régions, le problème est différent. Autant que je sache, il n'existe aucun plan précis pour ces régions en ce qui concerne le transport de l'électricité. Je sais qu'elles sont autonomes dans une certaine mesure mais j'estime que cette autonomie devrait être beaucoup plus étendue qu'à l'heure actuelle.

Bien que le bill dont nous sommes saisis ne soit pas le meilleur du monde, la loi qu'il vise à modifier a été très utile aux régions intéressées. Je conviens que certains de ces aspects devraient être grandement améliorés, mais je suis en complet désaccord avec certaines parties du discours du député de Yukon. J'estime que la propriété publique de l'énergie, si elle est intelligemment gérée, peut constituer un outil puissant de développement économique pour des régions telles que le Nord. J'ai été scandalisé d'apprendre cet après-midi que maintes petites localités étaient négligées depuis plus de 20 ans par une commission qui avait été créée justement pour veiller sur les intérêts de ces régions rurales, si on peut les appeler rurales. Quand il s'agit de régions isolées telles que le Nord, il est indiscutablement nécessaire de les subventionner si on veut qu'elles se développent et soient même approvisionnées en énergie. Nos hardis concitoyens qui se rendent dans ces régions ont droit au confort dont nous jouissons sous des climats plus chauds.

Le bill propose d'ajouter deux membres à la Commission. Ce seront des gens de la région qui comprendront les besoins locaux. C'est une excellente idée et je n'ai aucune objection. Mais la composition de la Commission est autre chose. Je crois fermement que le sous-ministre n'a aucun droit d'y figurer en tant que président. Si la Commission doit être indépendante, elle doit se dissocier du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Sinon, le ministre et les fonctionnaires exerceront une influence politique excessive sur la façon d'opérer de la Commission. Le gouvernement devrait étudier la possibilité de nommer un président qui n'appartienne pas au ministère.

Le bill propose de porter de \$50,000 à \$250,000 la somme que la Commission peut dépenser pour des enquê-

tes. C'est à nouveau un pas en avant; avec \$50,000 la Commission est limitée dans ses possibilités d'études de nouvelles installations énergétiques dans le Nord. Lorsqu'il s'agira de choisir des emplacements pour des centrales hydro-électriques, j'espère que nous ne tomberons pas dans le même piège que certains services publics un peu partout au Canada. C'est ce qui est arrivé en Colombie-Britannique. Souvent, des emplacements sont choisis parce que les ingénieurs déclarent: voilà un bon emplacement pour la production d'énergie. Et le milieu a subi d'énormes dommages parce qu'on n'avait jamais fait d'études convenables. Aucune loi n'oblige encore les sociétés de la Couronne à effectuer des études pour empêcher la dépréciation de l'environnement lors de la construction d'un barrage. En conséquence, d'énormes barrages qui ont été construits à divers endroits au Canada ont causé d'immenses dégâts à l'environnement.

Je voudrais qu'on insère une disposition de sauvegarde dans le bill à l'étude. Il suffirait d'un simple amendement. Il prévoirait que les sociétés de la Couronne soient assujetties à la loi sur la protection des eaux navigables. En l'occurrence, elles aussi devraient s'assurer, en demandant la permission de construire un barrage sur une certaine rivière, qu'elles présentent aux autorités fédérales un projet de valeur et qu'elles ont prévu les dégâts qui risquent d'être causés à l'écologie de la région. Dans l'état actuel des choses, nous pourrions être témoins de nouveau de ce qui s'est produit lorsque le barrage Bennett a été construit sur la rivière de la Paix. L'administration de l'Hydro n'était pas obligée de dire au gouvernement ce qu'elle se proposait de faire. Elle n'a pas poursuivi d'études pour vérifier la possibilité de dommages, et nous constatons maintenant que le delta entier du Mackenzie est menacé à la suite de la construction d'un barrage qui a été construit avant qu'on en étudie les effets sur l'écologie de la région.

On a aussi parlé des taux. Je le répète, je comprends fort bien l'objection formulée par le député du Yukon. Il s'attend que le Yukon devienne un jour une province distincte et pense que les gains provenant de la vente de l'énergie ne devraient pas servir à subventionner quelque petite centrale située à des milliers de milles dans une autre région du Canada. C'est certainement logique. Dans le cas d'une entreprise comme celle de la Colombie-Britannique, qui s'étend sur toute la province, tout peut être versé dans la cagnotte et les régions rurales obtiendront des subventions. Mais, dans ce cas-ci, les agglomérations sont éparpillées sur toute l'étendue du Nord et séparées entre elles par des milliers de milles, ce qui rend la proposition différente. On ne nous a pas donné une explication claire du mot «régions». Je pense que ces régions pourraient assurer une certaine protection du Yukon en matière de péréquation des prix. C'est peut-être là la solution. Quoi qu'il en soit, la question pourrait être examinée à l'étape de l'étude au comité.

• (5.40 p.m.)

En ce qui concerne la fixation des taux sur une base régionale, point que des députés ont soulevé, c'est à la Commission qu'il appartient de décider des taux aussi